

Le
Guide
de l'élève

Août 2011



Les cours, les horaires, la gestion du temps, la cote R, les cours d'été, les dates butoirs, etc. C'est beaucoup d'informations nouvelles! Être bien informé sur les études collégiales, c'est mettre toutes les chances de son côté pour réussir ses études.

Bienvenue chez nous!



L'équipe des aides pédagogiques individuels (API) :

De gauche à droite - Maud Cloutier, Caroline Bergeron, Isabelle Wagner et Édith Frève

Rôle de l'aide pédagogique individuel (API)

L'aide pédagogique individuel est une personne-ressource qui vous assiste dans vos décisions pédagogiques durant toutes vos études.

On consulte un API pour :

- réviser une charge de travail trop lourde;
- discuter d'échecs, d'abandon d'un cours ou avant de quitter le cégep;
- s'informer sur le droit au diplôme;
- faire une demande de changement de programme;
- établir des équivalences et obtenir une substitution de cours;
- modifier un choix de cours;
- obtenir des conseils pour réussir ses études.

Importance de planifier ses études

L'étudiant averti et stratégique planifie ses études plutôt que de se laisser porter au gré des sessions... Ce dernier s'informe dès le départ de ce que son parcours exige et s'assure que son cheminement tient compte de sa réalité. Avec votre aide pédagogique individuel, vous pouvez planifier vos sessions pour faire en sorte que vous terminiez vos études dans le délai prévu, et ce, en évitant les malentendus et les oublis. Si vous vous destinez à des études universitaires, vérifiez auprès de votre aide pédagogique si vous avez besoin de cours préalables universitaires.

Comment rencontrer un API?

On peut prendre rendez-vous en téléphonant au 418 862-6903, poste 2492, ou en se présentant au Service de consultation, local B-157.

Précisions sur le diplôme d'études collégiales (DEC)

Le DEC comprend des cours de formation générale et d'autres de formation spécifique.

Les cours de formation générale sont au nombre de 14, soit :

- 4 cours de français;
- 3 cours de philosophie;
- 2 cours d'anglais;
- 3 cours d'éducation physique;
- 2 cours complémentaires (non reliés au champ d'études).

Formation spécifique : Cours spécifiques au champ d'études (ces derniers sont souvent préalables les uns aux autres et leur nombre varie selon les programmes).

Niveaux de classement en anglais

Le classement se fait à partir d'une cote pondérée des résultats d'anglais de 4^e et 5^e secondaire.

- 604-100-03 – Base
- 604-101-03 – Intermédiaire
- 604-102-03 – Intermédiaire avancé
- 604-103-04 – Avancé

Pour effectuer un changement de niveau de classement, vous devez vous référer à votre professeur d'anglais ou, encore, venir chercher l'information auprès de votre aide pédagogique.

Épreuves à réussir pour l'obtention du DEC

Pour obtenir un DEC, en plus de compléter tous les cours du programme, il faut également réussir les deux épreuves suivantes :

1. Épreuve ministérielle en langue et littérature aussi appelée « *Épreuve uniforme de français* » (EUF)

Il s'agit d'une dissertation critique de 900 mots. Vous devez avoir réussi les deux premiers cours de français et être en voie de compléter le troisième pour être inscrit à l'Épreuve. Si vous échouez l'EUF, vous avez la responsabilité de venir vous inscrire à une nouvelle passation au Secrétariat pédagogique, local B-149.

2. Épreuve synthèse de programme

Elle est propre à chaque programme et vérifie l'atteinte des objectifs et des compétences. Cette dernière est normalement rattachée à un cours de dernière session (ex. : le stage final).



Retrait de cours

Retirer un cours peut s'avérer un choix judicieux pour gérer votre réussite scolaire. Il s'agit d'un droit pour tous les étudiants. Cependant, l'exercice de ce droit doit se faire de manière responsable et réfléchie, car les conséquences peuvent être importantes (prolongation des études, etc.). Pour retirer un cours **officiellement**, il faut remplir un formulaire d'abandon disponible au local B-157 et rencontrer un API afin d'en évaluer les répercussions sur vos études.

La date limite pour retirer un cours à la session d'automne est le **20 septembre** et le **15 février** pour la session d'hiver.

Statut étudiant (temps plein)

Portez une attention particulière à votre statut d'étudiant. Pour être considéré comme étudiant à plein temps, il faut être inscrit à quatre cours ou à un minimum de 12 heures contact par semaine. Des frais de scolarité de 2 \$/heure sont imposés aux étudiants inscrits à temps partiel.

Échec

Un cours échoué aura nécessairement des effets sur le cheminement. Dans certains cas, la durée des études peut être prolongée d'une année. N'hésitez pas à consulter un API à ce sujet.

Les échecs restent **toujours** à votre dossier et seront comptabilisés dans le calcul de votre cote R, et ce, même si vous avez repris le cours en question.

Si vous cumulez des échecs dans plus de la moitié de vos cours, vous serez obligatoirement suivi par votre API dans le cadre du Règlement relatif à la réussite (Règlement 18-01).

VOTRE RÉUSSITE VOUS APPARTIENT : PRENEZ VOS ÉTUDES AU SÉRIEUX. Trop d'étudiants réalisent trop tard les impacts des échecs dans leur dossier.

Conséquences d'un abandon ou d'un échec

N'oubliez pas qu'un cours abandonné ou échoué doit être repris et que les cours ne sont pas tous offerts à chacune des sessions.

De plus, le système informatique qui générera votre offre de cours pour les sessions ultérieures peut mal gérer les situations particulières occasionnées par des abandons ou des échecs. Il faut donc consulter votre API pour éviter qu'il vous manque des cours à votre horaire.

Cote R

La cote R est la cote de rendement au collégial. Elle est utilisée par les universités québécoises pour la sélection des candidats lorsque les programmes sont contingentés. Au local B-157, il est possible de consulter la cote R des derniers admis dans tous les programmes contingentés dans les universités québécoises.

Votre cote R est inscrite automatiquement au système OmnivoX – relevé de notes – lorsqu'elle est calculée par le ministère, et ce, après chacune des sessions que vous avez terminées.

Confirmation d'inscription sur OmnivoX

Tous les étudiants inscrits au collégial ont l'obligation de confirmer leur fréquentation scolaire pour tous les cours suivis. La confirmation de l'inscription se fait habituellement vers la cinquième semaine **de chaque session**.

Déclarer sur OmnivoX que vous ne fréquentez pas un cours N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME UN ABANDON. Pour abandonner un cours sans mention au bulletin, vous devez rencontrer un API.

Période d'inscription pour la session suivante

La planification de la session suivante se fait toujours à la session précédente (à la mi-session). Pour ce faire, vous devez systématiquement confirmer la proposition de choix de cours par le biais du système OmnivoX dans les délais prescrits; sinon, des frais de retard seront facturés (cela vaut également pour les sessions de cours imposés).

- Il est de votre responsabilité de vous assurer que la proposition de choix de cours est conforme à ce que vous prévoyez suivre et adaptée à votre situation.
- Des modifications peuvent être apportées par l'aide pédagogique.
- L'enregistrement des choix de cours ainsi que le paiement des droits d'inscription ont pour effet d'officialiser l'inscription à la session suivante.

Planifiez votre cheminement avec votre API avant la rentrée scolaire afin que votre horaire soit adéquat, et ce, dès le début de la session suivante.

Incomplet pour force majeure

Exceptionnellement, la Direction des études peut remplacer un échec par la mention Incomplet permanent (IN) pour le ou les cours interrompus en raison de force majeure (maladie prolongée, accident, décès d'un membre de la famille). Cette mention est permanente. Cette démarche se fait sous la recommandation d'un professionnel de la santé (médecin ou psychologue). Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, présentez-vous au local B-157.



Changement de programme

Il est possible de changer de programme en cours de route. Toute demande doit être faite en remplissant le formulaire en ligne sur le site du Service régional des admissions au collégial de Québec (SRACQ) www.sracq.qc.ca, ou Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) www.sram.qc.ca, ou Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SRASL) <http://www.srasl.qc.ca>.

Les dates limites sont le 1^{er} novembre pour la session d'hiver et le 1^{er} mars pour la session d'automne.

Attention : *Très peu de programmes de formation technique sont ouverts à la session d'hiver.*

Cours d'été

Il s'agit de cours intensifs s'échelonnant habituellement sur trois ou quatre semaines. Dès la fin de l'année scolaire, une session est offerte. Certains collèges offriront des cours en deuxième session; ces derniers sont habituellement offerts de jour en juillet.

- L'information sur les cours d'été est disponible dès le 1^{er} mars et la période d'inscription débute le 1^{er} avril directement sur le site du SRACQ au www.sracq.qc.ca/ete.
- Peu de cours de formation spécifique sont offerts (à l'exception des sciences); il s'agit principalement de cours de formation générale.
- Les coûts sont de 2 \$ l'heure et des frais d'inscription de 10 \$ sont demandés.

Cours à distance

Il s'agit d'une autorisation, accordée de façon exceptionnelle, pour suivre un cours dans un autre établissement collégial lorsqu'il est impossible de vous inscrire au cours nécessaire à la poursuite de votre programme d'études au Cégep de Rivière-du-Loup.

Des conditions particulières s'appliquent :

- Vous êtes en fin de programme et à l'extérieur de la région.
- Le cours n'est pas offert au Cégep de Rivière-du-Loup à la session visée.
- Votre API a autorisé un rattrapage.

Note : Pour les cours d'été, ces règles ne s'appliquent pas.

Révision de note

La révision de note est un droit reconnu à l'élève à la suite d'un résultat obtenu lors d'une évaluation sommative. Une demande de révision n'implique pas nécessairement que la note soit augmentée; elle peut être maintenue, voire diminuée (voir PIÉA).

Révision d'une évaluation intrasessionnelle

L'élève adresse sa demande directement au professeur au plus tard deux semaines après la remise des notes.

Révision d'une évaluation terminale

L'élève doit adresser sa demande au Secrétariat pédagogique, au local B-149, une semaine après la date limite de la transmission officielle de la note. Le formulaire à remplir est disponible à partir de votre portail ou à l'adresse <http://s.p.cegep-rdl.qc.ca>.

Autres services pour vous aider

Services aux étudiants (local B-157)

Orientation – Information scolaire et professionnelle – Services adaptés – Service d'aide à l'emploi – Service de l'aide financière – Reconnaissance de l'engagement étudiant

Centre de santé (local G-201)

Soins infirmiers – Médecine – Psychologie – Nutrition

Centre d'animation linguistique (CAL) (local B-251, situé dans la bibliothèque)

Le CAL offre un service aux personnes qui ont besoin d'un support individualisé pour améliorer la qualité de la langue française.

Animation socioculturelle (bureau G-0015, situé à l'entrée du Carrefour étudiant)

Cégeps en spectacle – Conseils de programme – Ligue d'improvisation – Noël collégial – Soirée de création littéraire – Troupe de danse – Sculptures sur neige

Vie sportive (bureau D-013, situé au Centre sportif)

Sport étudiant collégial – Activités intra-muros – Défi collégial

L'équipe des API (local B-157)

Caroline Bergeron, poste 2497

Maud Cloutier, poste 2242

Édith Frève, poste 2320

Isabelle Wagner, poste 2563

** Ce guide est adapté d'un document rédigé originalement par le Cégep de Sainte-Foy et est reproduit avec son autorisation.

** Mise en page par le Service des affaires étudiantes et du cheminement scolaire, août 2010.

Bonne session!

